

Vous trouverez ci-après le détail de ces étapes les perspectives du déconfinement dressé par le Président de la République.

• 1^{ère} étape, le 3 mai 2021

- **Fin de l'attestation** pour les déplacements en journée ;
- Levée des restrictions pour les déplacements interrégionaux ;
- **Couvre-feu maintenu ;**
- **Télétravail maintenu ;**
- **Statu quo sur les commerces ;**
- Réouverture des collèges avec une demi-jauge pour les classes de 4e et de 3e ;
- Réouverture des lycées en demi-jauge.

• 2^e étape, le 19 mai 2021

- **Couvre-feu décalé à 21 heures ;**
- Télétravail sera maintenu ;
- **Réouverture des commerces** (les réouvertures sont conditionnées au respect de jauges et protocoles adaptés à chaque lieu et activités) ;
- **Réouverture des terrasses**, tables de 6 personnes maximum ;
- Réouverture des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis (800 intérieurs et 1 000 extérieurs) ;
- Réouverture des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (800 intérieur et 1 000 extérieur) ;
- Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés.

3^e étape, le 9 juin 2021

- **Couvre-feu repoussé à 23 heures ;**
- **Assouplissement du télétravail ;**
- **Réouverture des cafés et restaurants**, tables de 6 personnes maximum ;
- Possibilité d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes dans les lieux de culture et les établissements sportifs
- Réouverture des salles de sport et élargissement de la pratique sportive aux sports de contact en plein air et sans contact en intérieur ;
- Réouverture des salons et foires d'exposition, possibilité d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes (pass sanitaire) ;
- Accueil des touristes étrangers avec pass sanitaire.

4^e étape, le 30 juin 2021

- **Fin du couvre-feu ;**
- **Fin des limites de jauge** selon la situation sanitaire locale dans les établissements recevant du public, maintien des gestes barrières et de la distanciation sociale ;
- Possibilité d'accéder à tout événement rassemblant plus de 1 000 personnes en extérieur et en intérieur (pass sanitaire) ;
- Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale ;
- Les discothèques restent fermées.

(Source : CNAMS du 29/042021)